

nouveau plan d'études commerciales, un jeune homme possédant déjà quelques notions de lecture et d'écriture, peut, de suite, entrer en troisième année, dans la classe d'affaires, et, à moins d'un an, s'il a un vrai talent pour les affaires, il s'initiera suffisamment aux divers mécanismes de tous les bureaux dont cette classe est la fidèle reproduction.

Etude des Langues française et anglaise.

Les langues française et anglaise, au moins quand il s'agit de former des hommes d'affaires et de bureaux dans la Puissance du Canada, doivent être mises sur un pied d'égalité. Avec ces deux langues, d'ailleurs, un homme est toujours chez soi en quelque pays qu'il se trouve. Aussi, dorénavant, toutes deux obtiendront, au Collège-Masson, une même attention, seront étudiées avec une égale persévérance ; et à l'aide des méthodes et des moyens qu'ils emploient, les Directeurs ont raison d'ambitionner le résultat de les faire parler et écrire correctement après les trois premières années.

N. B.—Pour conserver notre nationalité canadienne-française, il faut absolument pouvoir la défendre, comme autrefois, dans l'idiome de la mère-patrie ; et pour reconquérir la prépondérance qui nous conviendrait, au moins dans tous les bureaux publics de la Province de Québec, et dont la perte humilie et blesse si justement l'orgueil national, il faut, désormais, dans la concurrence à soutenir avec nos compatriotes d'origine anglaise, nous présenter en comptant toujours sur *la supériorité que donne à un homme public l'avantage de parler et d'écrire les deux langues officielles de son pays.*

Voici quelques-uns des moyens adoptés par le Collège-Masson pour rendre les élèves du nouveau cours commercial passablement maîtres de la langue anglaise : la langue anglaise sera la langue *officielle* : 1o dans l'enseignement de la moitié des matières ; 2o en tout ce qui concerne le commerce ; 3o durant tous les repas où se donnera le *Deo gratias* ; 4o pendant toutes les récréations, celles du midi